

Doctorat sur travaux

Enseignement :

Doctorat par VAE & sur travaux


Université Paris-Est (UPE) propose une modalité de préparation du doctorat lorsque des travaux de recherche ont déjà été réalisés par le candidat. Différente de la procédure de doctorat par « Validation des Acquis de l'Expérience », elle prend exclusivement en compte les travaux et études rédigés par le candidat au moment du dépôt de sa demande et ne requiert a priori aucune recherche nouvelle.

La procédure de thèse de doctorat travaux d'UPE comprend trois étapes :

- Recevabilité du dossier de candidature.
- Rédaction du mémoire de thèse.
- Soutenance de la thèse.

L'étape 1 permet de vérifier que le candidat démontre une activité professionnelle en relation avec le niveau requis par une formation doctorale. L'objectif de cette étape est de vérifier la qualité du dossier du candidat afin de réduire le risque de refus d'autorisation de soutenance. Elle ne requiert pas d'inscription.

Les étapes 2 et 3 se déroulent sur une seule année universitaire et requièrent une inscription unique. Les droits d'inscription s'élèvent à 1 500 € lorsque l'employeur est membre ou associé d'UPE et 3 500 € lorsque l'employeur n'est pas membre ou associé d'UPE.

 Procédure d'inscription, de réalisation et de soutenance

 Formulaire d'inscription en doctorat sur travaux
